

B Val de R

PRÉFECTURE DE L'EUVE

- 5 JAN. 2016

ARRIVÉE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE
RISLE DU CANTON DE MONTFORT SUR RISLE**

Date de Convocation
04/12/2015

Le seize décembre deux mil quinze, à quatorze heures trente.

Date d'affichage
04/12/2015

Les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Monsieur Claude BEIGLE.

Nombre de Délégués

Etaient Présents : M. DENHEZ, M^{mes} RENARD, DE ANDRES, MM. BEIGLE (Pouvoir de M. FOURNIER), RIAUX, DOUVENOU (Pouvoir de M. OLLIVIER), M^{me} DUPONT, MM. AGASSE, BONVOISIN (Pouvoir de M. BRONGNIART), TIHY (Pouvoir de M. DOUBLET), HANGARD (Pouvoir de M. LEVASSEUR), PAQUIN, BARRE, PIERRE, MEAUDE, M^{me} VALLEE (Pouvoir de M^{me} SANCHEZ), MM. LECONTE, COUREL, M^{mes} BECEL, PY, MM. SIMON, LAMY.

En Exercice : 30
Présents : 22
Votants : 28

Absents excusés : MM. FOURNIER (Pouvoir à M. BEIGLE), OLLIVIER (Pouvoir à M. DOUVENOU), LEROY, GESLAND, BRONGNIART (Pouvoir à M. BONVOISIN), DOUBLET (Pouvoir à M. TIHY), LEVASSEUR (Pouvoir à M. HANGARD), M^{me} SANCHEZ (Pouvoir à M^{me} VALLEE)

La Commune de CONDE S/RISLE n'est pas représentée.

Monsieur HANGARD a été nommé secrétaire de séance.

Avis sur le projet de Schéma
Départemental de Coopération
Intercommunale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;
Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;
Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Communautaire est consulté sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet ;
Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du Conseil Communautaire doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** à l'**UNANIMITE** d'**EMETTRE UN AVIS DEFAVORABLE** sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet,
- **DECIDE A LA MAJORITE**, avec :
 - o 12 VOIX POUR LA FUSION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PONT-AUDEMER
 - o 16 VOIX POUR LA FUSION AU SEIN DU PETR

Que la Communauté de Communes Val de Risle soit rattachée aux autres Communautés de Communes du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural dans le cadre de la nouvelle organisation intercommunale de l'Eure.

Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Préfecture d'Evreux, le
Publiée ou notifiée le
Document certifié conforme
Le Président :

Suivent les signatures
Pour copie conforme
le Président :



APPEVILLE-ANNEBAULT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2015

Sous la présidence de Monsieur Michel DENHEZ, Maire

PRESENTS : M. DENHEZ, Maire, MMES RENARD, DE ANDRES, M. MARTIN Adjoints, M. AUBREE, CRATÈRE, MME DOMINGOS, M. FLAMANT, GRYSON, HALLÉ, POTTIER, RABEL, RICHER

EXCUSE : M. NEAULE a donné pouvoir à M. FLAMANT

ABSENT : M. WALIGORA

SECRÉTAIRE : MME RENARD Evelyne.

Date de convocation :	5 novembre 2015	Conseillers en exercice :	15
Date de réunion :	19 novembre 2015	Conseillers présents :	13
Date d'affichage :	5 novembre 2015	Conseillers votants :	14

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 20 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 20 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-émet un avis défavorable sur le regroupement des communautés de communes de Pont-Audemer et de Val de Risle.

-Souhaite le regroupement des communautés suivantes, qui appartiennent au PETR : (pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Risle Estuaire)

- Communauté de communes de Quillebeuf-sur-Seine,
- Communauté de communes du Canton de Beuzeville,
- Communauté de communes de Pont-Audemer,
- Communauté de communes Val de Risle,
- Communauté de communes du Canton de Cormeilles,
- Communauté de communes du Vièvre-Lieuvin

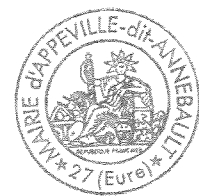


Suivent les signatures

Pour copie conforme

Le Maire

M. DENHEZ



Annex 3
CC Val de R

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE AUTHOU
Du VENDREDI 20 novembre 2015

Le vendredi vingt novembre 2015 à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 novembre 2015 s'est réuni à la Mairie de la Commune de AUTHOU.

Conseillers présents: BEIGLE Claude, FOURNIER Jean-Luc, LAINE Françoise, AUBER Claire, AUBER Laura, BIL Lionel, BROGNIEZ Mireille, CHIRET Agnès, FOUET Kévin, FOURNIER Annick, MAHIETTE Marceau.

Mademoiselle LAINE Françoise a été nommé secrétaire.

La séance a été publique.

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire ayant en amont donné toutes les informations nécessaires dès réception du Projet

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1,
Vu le Projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 28 octobre 2015,



Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le Projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet ;

Considérant que ce Projet a été reçu le 28 octobre 2015, et que l'avis du Conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré

Emet un avis favorable sur le Projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet.

Le Maire
Claude BEIGLE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

27 - Eure

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

201524

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	10
• votants	10
• absents	1
• exclus	0

De la commune BONNEVILLE-APTOT

Séance du 30 novembre 2015 à 20 heures 30

Date de convocation :
26 novembre 2015

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
26 novembre 2015

Objet
PROJET DE SCHEMA
DEPARTEMENTAL DE
LA COOPERATION
INTERCOMMUNALE
(SDCI)

M. RIAUX GILLES

Étaient présents :

F LERCIER - C MASSELIN - H DUTEURTRE - V BRIZE - L MARAIS - T
LEBLOND - C VERKINDER - C BERTHOU - F BASSET
Était absent : F GIRARD

Secrétaire de séance :

Mme MARAIS LAURENCE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5210-1-1,

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale reçu le 22 octobre 2015;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet,

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette opération,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- Émet un avis DEFAVORABLE sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet, pour les raisons suivantes:

- Le Pays Risle Estuaire représente une entité économique de taille pertinente pour mener des projets de développement

- Le périmètre correspond au bassin de vie et au bassin d'emploi tourné vers l'estuaire de la Seine et de la zone portuaire du Havre à fort potentiel

- Ce territoire vient de voir la création du SCOT après de longues années d'attente, puis maintenant, la mise en place du PETR.

PRÉFECTURE DE L'EURE

30 DEC. 2015

ARRIVÉE

Envoyé en préfecture le 08/12/2015

Reçu en préfecture le 08/12/2015

Affiché le

ID : 027-212700835-20151130-201524-DE

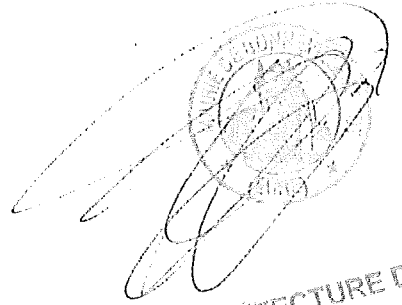
Au vu de ces arguments, les membres de l'assemblée souhaitent que le territoire Vièvre Lieuvain, soit rattaché aux autres Communautés de Communes du Pays Risle Estuaire dans le cadre de la nouvelle organisation intercommunale de l'Eure. Ils ne souhaitent pas s'engager dans une intercommunalité qui risquerait d'être remise en cause prématurément et veulent que soit pris en considération l'intérêt général.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture D'EVREUX le 30 novembre 2015.

Publié ou notifié le .

Fait à BONNEVILLE-APTOT, le 30 novembre 2015

Le Maire,



PRÉFECTURE DE L'EURE

10 DEC. 2015

ARRIVÉE

73 Val de R

PRÉFECTURE DE L'EURE

MAIRIE DE BRESTOT

Département de l'Eure – Canton de Pont-Audemer

16 DEC. 2015

ARRIVÉE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 21/2015

Séance du 09 Décembre 2015

Nombre de membres :

Afférent au Conseil : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 10 + 1 pouvoir

Date de la convocation : 04/12/2015

Date d'affichage : 04.12.2015

L'an deux mil quinze, le neuf décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur OLLIVIER Jean-Michel, Maire.

Présents : Jean-Michel OLLIVIER, Stéphane DOUVENOU, Patrick DUMONTIER, Martine DOUVILLE, Christiane ROUSSETTE, Sylvie JOBBIN, Frédéric MIMIEUX, Mélanie GIRARD, Géraldine DESMARAIS, Jason MAUCOLIN.

Absent excusé : Daniel LEDUC.

Pouvoir : Monsieur Daniel Leduc a donné un pouvoir à Monsieur Jean-Michel OLLIVIER, Maire

Secrétaire de séance : M. Jason MAUCOLIN.

OBJET DE LA DELIBERATION : Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Monsieur le Maire a adressé l'ensemble des documents relatifs à ce projet de schéma départemental de coopération intercommunale à tous les conseillers municipaux le 18 novembre 2015, et invité ceux-ci à une réunion de préparation et d'échanges le 30 novembre dernier.

Ce jour, l'avis du Conseil sur ce projet est soumis au vote.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5210-1-1,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015,

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet,

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception,

Après en avoir délibéré et voté à bulletin secret,

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE à l'unanimité** sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

- **PROPOSE :** de faire une fusion à l'échelle du PETR (6 Communautés de Communes : Beuzeville, Cormeilles, Pont-Audemer, Quillebeuf-sur-Seine, Val de Risle et Vièvre Lieuvin) voire à élargir à la Communauté de Communes du Roumois Nord, pour porter un projet de développement du bassin de vie (économique, social...) pour un meilleur équilibre face aux métropoles.

Rendue exécutoire

Par transmission en Préfecture

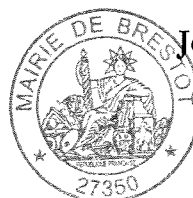
d'Evreux le 14/12/2015

Pour copie conforme au registre.

Fait et délibéré le 09/12/2015

Le Maire,

Jean-Michel OLLIVIER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
CONDE-SUR-RISLE -27290-
EN DATE DU : 19 NOVEMBRE 2015
N°2015/24**

Date de convocation : 09.11.15 **Date d'affichage** : 27.11.15
Nombre de membres en exercice : 12 **Présents** : 9 **Votants** : 9

L'an deux mil quinze, le 19 Novembre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre individuelle, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique LEROY, Maire.

Étaient présents : Dominique LEROY, Yvon GESLAND, Sarah LEPAGE, Alexandra VANBESIEN, Damien RIPAUD, Gaston TOUSSAINT, Gilles DEVILLEE, Franck GAUTIER, Jean-Paul PRADEL

Absents excusés : Denis BELLONCLE, Sarah DUCHEMIN, Christelle COIGNARD

Secrétaire de séance : Sarah LEPAGE



Objet : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunal reçu le 22 Octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunal proposé par le Préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 Octobre 2015 et que l'avis du Conseil Municipal doit être rendu dans les deux mois qui suivent la réception de ce dossier ;

Considérant les observations suivantes formulées par les membres du Conseil Municipal dans l'intérêt de la collectivité:

- La compétence voirie doit rester acquise et s'exercer de la même façon qu'actuellement sur l'ensemble des communes rattachées à la nouvelle intercommunalité
- Les priorités budgétaires doivent être réparties de manière équitable
- Maintien d'une égalité de traitement concernant les décisions qui seront prises quelle que soit la taille des communes concernées.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Emet un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet.

Fait et délibéré à CONDÉ S/RISLE, le 19 Novembre 2015

Pour extrait certifié conforme

Le Maire qui atteste que la présente délibération
a été adressée à la Préfecture de l'Eure.

3 Val de R

MAIRIE D'ECAQUELON

Place de la Mairie

27290 ECAQUELON

Tél. 02.32.42.60.13 - Fax : 02.32.42.99.70

Courriel : ecaquelon@wanadoo.fr

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 20/2015

Séance du 19 novembre 2015

Date de la convocation : 13/11/2015

Nombre de membres :

Date d'affichage : 13/11/2015

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

L'an deux mil quinze, le 19 novembre, le Conseil municipal d'Ecaquelon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christiane DUPONT, maire.

Christiane DUPONT, Jacques AGASSE, Stéphanie DELACROIX, David DENIS, Elodie DUFILS, Jean-François DUMESNIL, Jérémy HOMO, Agnès FOUTREL, Alexandra LAMBARD, Alain LEMBOUCHER, Pascal LEROUX, Jean-Baptiste SIMONIN.

Excusés, Daniel HOMO, Jean-Pierre LATOUCHE, Véronique BESNARD.

Avis sur le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;

Considérant qu'en l'application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

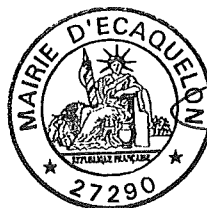
Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil municipal doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

Pour extrait conforme,

Le Maire :



Christiane DUPONT

Visa de la Préfecture :
Délibération rendue exécutoire
par publication et/ou notification
à compter du 26 novembre 2015.

PRÉFECTURE DE L'EURE

27 NOV. 2015

ARRIVÉE

République Française
 Département Eure
Commune de Freneuse sur Risle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 06/11/2015

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	8

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
 Le : 09/11/2015
 Et
 Publication ou notification du :

L'an 2015, le 6 Novembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Freneuse sur Risle s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRONGNIART Etienne, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/10/2015. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/11/2015.

Présents : M. BRONGNIART Etienne, Maire, Mme BARRÉ Christine, M. BONVOISIN Patrice, M. DEBAENE Fabrice, M. LECOINTRE Michel, M. LEVIEL Gérard, Mme MADOTTO Simone

Excusé(s) ayant donné procuration : M. AUBRUN Gilles à M. BRONGNIART Etienne
 Excusé(s) : M. GRARD Bernard, Mme LUCAS Michèle

Absent(s) : Mme DIJON Judith

A été nommé(e) secrétaire : M. DEBAENE Fabrice

1101-2015 – CONSULTATION SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL (SDCI)

Comme nous l'avions évoqué lors de la dernière réunion du conseil municipal, la loi NOTRÉ impose des Établissements Publics de Coopération Intercommunale d'un minimum de population de 15 000 habitants. La communauté de commune du Val-de-Risle à laquelle Freneuse-sur-Risle appartient, possède environ 8000 habitants. La loi impose donc à notre communauté de communes un regroupement avec une ou plusieurs autres communautés de communes. Le préfet, à qui revient la décision finale des regroupements des communautés de communes, a fait une proposition de regroupement des communautés de communes. La proposition qui a été faite est un regroupement avec la communauté de communes de Pont-Audemer.

Le préfet de l'Eure souhaite connaître la position de chaque conseil municipal sur l'ensemble du projet de schéma départemental.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un **avis défavorable** car il souhaite un **regroupement plus large**, à l'échelle du PETR soit les six communautés de communes suivantes : CC du canton de Beuzeville, CC de Quillebeuf-sur-Seine, CC du canton de Cormeilles, CC de Pont-Audemer, CC du Vièvre Lieuvin, CC Val de Risle.

PRÉFECTURE DE L'EURE

12 NOV. 2015

ARRIVEE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
 En mairie, le 09/11/2015
 Le Maire
 Etienne BRONGNIART




Unit 3
ce val de R

COMMUNE DE GLOS SUR RISLE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015



L'an deux mille quinze, le douze novembre à dix-huit heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal, convoqués le 5 novembre 2015,
se sont réunis en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur André TIHY, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Mmes DUHAMEL, DURAND, FEVRIER, PILLON
et MM. BARILLEC, BIHEL, LHEUREUX, MERIOTTE.

Absents excusés : M. DOUBLET (Pouvoir à Mme DUHAMEL) et M. HEUTTE (Pouvoir à M. TIHY).

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;

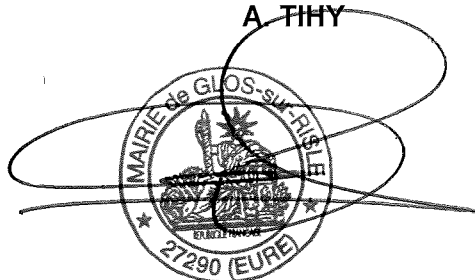
Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du Conseil Municipal doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet **UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet.

Le Maire,
A. TIHY



Acte certifié exécutoire par transmission
en Préfecture le 17 novembre 2015.

73 Val de R

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 40/2015**

DEPARTEMENT

DE L' E U R E

MAIRIE

D'ILLEVILLE
SUR
MONTFORT

L'an deux mil quinze

Le sept décembre

à

vingt heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur HANGARD Vladimir, Maire.

Présents : M. Vladimir HANGARD, M. PAQUIN Samson, M. LEVASSEUR Thomas, M. SAUNIER Jean-Pierre, M. BOISSEL Jérôme, M. TONNOIR Jean-Pierre, Mme DELARUE Danièle, Mme BENARD Nelly, Mme RICHARD Isabelle, Mme QUILLET Chloé, M. VALAUNEY Jimmy, Mme DUCREUX Murielle, M. CAILLOUEL Philippe, Mme FURET Claire.

Absent excusé : Mme DELAUNEY Mélanie qui donne pouvoir à M. HANGARD

Formant la majorité des membres en exercice.

DATE DE
CONVOCAION

Secrétaire de séance : Mme QUILLET Chloé

1^{er} décembre 2015

Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

DATE
D'AFFICHAGE

Le Conseil Municipal,

03 décembre 2015

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 23 octobre 2015 ;

NOMBRES DE
CONSEILLERS

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

EN EXERCICE: 15

PRESENTS.....: 14

Considérant que ce projet a été reçu le 23 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

VOTANTS.....: 15

Après en avoir délibéré,

**OBJET : Avis sur
le projet de
schéma
départemental de
coopération
intercommunale**

EMET UN AVIS DEFAVORABLE sur le projet du schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet, pour la fusion des communautés de communes de Pont Audemer et Val de Risle.

Souhaite un élargissement de la fusion des communautés de communes au territoire du Pays Risle Estuaire (Beuzeville, Quillebeuf, Pont-Audemer, Vièvre-Lieuvin, Val de Risle,.....) ainsi que la communauté de communes du Roumois Nord si celle-ci en fait la demande.

Fait à Illeville-sur-Montfort, le 08 Décembre 2015

Acte certifié exécutoire le

Adressé à la Préfecture le : 09 Décembre 2015

Le Maire:

Vladimir HANGARD

PRÉFECTURE DE L'EURE

11 DEC. 2015

ARRIVÉE



03 DEC. 2015

ARRIVÉE

République Française
Département EURE
Commune de Montfort sur Risle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/11/2015

Référence
2015-073

Objet de la délibération
Avis sur le schéma de fusion des Communautés de Communes

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	14

Date de la convocation
24/11/2015

Date d'affichage
24/11/2015

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le : 02/12/2015

Et

Publication ou notification du :

L' an 2015 et le 30 Novembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRE Jean-Luc, Maire

Présents : M. BARRE Jean-Luc, Maire, Mme PARENT Ginette, MM : COLLIARD Benoît, DUPARC Michel, FLAMBARD Morgan, LEMERCIER Joël, MASSON David, MEAUDE Bernard, PIERRE Michel,

Absent(s) ayant donné procuration : Mme COYARD Brigitte à M. MEAUDE Bernard, Melle LOUEDEC Estelle à M. COLLIARD Benoît, MM : HAMON Olivier à M. DUPARC Michel, LUSSON Damien à M. LEMERCIER Joël, PIOCELLE Thierry à M. PIERRE Michel.

Absent : Monsieur SAUNIER Bertrand

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur FLAMBARD

Objet de la délibération : Avis sur le schéma de fusion des Communautés de Communes

1 - Avis sur le schéma dans son ensemble.

Considérant que le scéma de fusion des Communautés de Communes présenté par Monsieur le Préfet ne tient pas compte de la notion de bassin de vie et d'emploi,

Considérant que ce projet laisse co exister de petites unités à côté de grandes communautés sans raison,

Considérant que certains choix semblent incompatibles avec la notion de vivre ensemble,

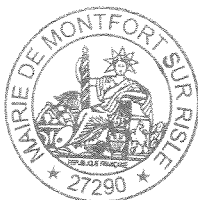
Considérant que certaines nouvelles communautés éloignent l'usager de la prise de décision,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par Monsieur le Préfet.

2 - Fusion des Communautés de Communes Montfort sur Risle et Pont Audemer
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et trois voix contre, Madame PARENT et Messieurs PIERRE, MEAUDE, FLAMBARD, DUPARC, LEMERCIER, MASSON émettant un avis favorable sur un élargissement au niveau du PETR - Pays Risle Estuaire alors que Messieurs BARRE et COLLIARD étant favorables, dans un premier temps, pour un rapprochement uniquement avec la communauté de communes de Pont Audemer .

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie le 02/12/2015
Le Maire
Jean-Luc BARRE

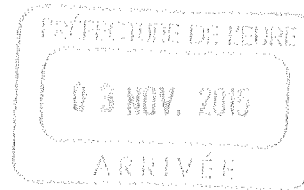


(Handwritten signature of Jean-Luc Barre)

COMMUNE DE SAINT-PHILBERT-SUR-RISLE



Son Prieuré



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le trente octobre, à dix-neuf heures trente minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
Sous la présidence de Monsieur Francis COUREL, Maire

Etaient Présents : Mmes BECEL, VIEVILLE-FAILLERES, DELAMARE, PY, GY, DELANNEE ; MM DURAND, FOUET, BEHOTAS, GRIBOUVAL, BINY

Etaient Absents : Mme BAUDOIN (Pouvoir à Mme BECEL), Mme BIGOT et M. HAPPIETTE

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	En exercice	Présents	Votants
20/10/2015	21/10/2015	15	15	12	13

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Madame DELANNEE a été élue secrétaire

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du Conseil Municipal doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré, EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet.

Francis COUREL
Maire de Saint-Philbert-sur-Risle
Conseiller départemental
Du canton de Pont-Audemer

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

27 - EURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	9
• votants	9
• absents	2
• exclus	0

De la commune THIERVILLE

Séance du 13 novembre 2015 à 19 heures 00

Date de convocation :

06 novembre 2015

Date d'affichage :

06 novembre 2015

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

M. SIMON Bertrand

Étaient présents :

SIMON Bertrand, FOUTREL Martine, MARIE Maryline, GESTAT de GARAMBE Armelle, RUIZ Jean-François, SIMON Steave, ANQUETIL Arnaud, RESSENCOURT Michel, NOWAK Jacqueline.

Secrétaire de séance :

Mme NOWAK Jacqueline

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) reçu le 22 octobre 2015;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de SDCI proposé par le Préfet;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du Conseil Municipal doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception;

Le Conseil Municipal consultent les cartes proposées dans ce projet à savoir la carte de la situation actuelle de l'Intercommunalité dans l'Eure et celle du projet de SDCI présenté à la CDCI du 15 octobre 2015.

La proposition faite dans le projet consiste à regrouper les Communautés de communes de Pont Audemer et de Val de Risle, ce qui représenterait une population de 27 404 habitants.

A ce jour, un regroupement de six communautés de communes (Pont Audemer, Val de Risle, Beuzeville, Quillebeuf, Cormeille et Vièvre-Lieuvin) existe déjà par le biais du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et rural).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- émet un avis DEFAVORABLE sur le projet de SDCI proposé par le Préfet en regroupant les Communautés de communes de Pont Audemer et Val de Risle,

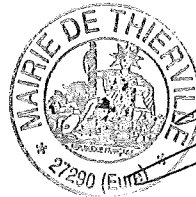
- souhaite que le regroupement des Communautés de communes se fassent à l'identique de celui du PETR, à savoir le regroupement des Communautés de communes de Pont Audemer, Val de Risle, Beuzeville, Quillebeuf, Corneille et Vièvre-Lieuvin.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 26 novembre 2015.

Publié ou notifié le 26 novembre 2015.

Fait à Thierville, le 26 novembre 2015

Monsieur Le Maire
Bertrand SIRON.



PRÉFECTURE DE L'EURE

27 NOV. 2015

ARRIVÉE

73 Val 2 R

PRÉFECTURE DE L'EURE

09 DEC. 2015

ARRIVÉE

RF
Préfecture de l'Eure
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 23/11/2015
027-212706576-20151109-DE_2015_012-DE

République française
DEPARTEMENT DE L'EURE

TOUVILLE SUR MONTFORT

Séance du lundi 09 novembre 2015

Membres en exercice :	Date de la convocation: 02 novembre 2015
10	<i>L'an deux mille quinze et le neuf novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Bernard LAMY,</i>
Présents : 9	Présents : Bernard LAMY, Nicole GILLE, Ghislaine LEFEVRE, Jean-Michel HENRY, Chantal BERRYER, Brigitte BARBETTE, Guillaume COURTOIS, Frédéric RENAÜNT, Patrick SARRADE
Votants: 9	Représentés:
	Excusés:
	Absents: Pierre FOURES

Secrétaire de séance : Frédéric RENAÜNT

Objet: Schéma Départemental de Coopération Intercommunale - DE_2015_012

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5210-1-1;
 Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale reçu le 22 octobre 2015;
 Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet;
 Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans un délai de deux mois qui suivent cette opération;
 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un **AVIS DEFAVORABLE** sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet pour les raisons suivantes :

* Vu les démarches entreprises par la commune en vue de la création d'une commune nouvelle avec les communes de Bose Regnoul en Roumois et Theillement (communes adhérentes à la Communauté de Communes de Bourgheroulde), le Conseil Municipal de Touville sur Montfort demande son regroupement sur la communauté des communes de Bourgheroulde-Infreville.

Ainsi délibéré (C.M.) signé les membres présents.
 A Touville sur Montfort, le 9 novembre 2015.
 Le Maire, Bernard LAMY.



Handwritten signature of Bernard Lamy

Certifie exécutoire, après dépôt
 En Sous Préfecture de Bernay le 23-11-2015
 Et publié le 23-11-2015
 Le Maire, Bernard LAMY.



Handwritten signature of Bernard Lamy